

BPJEPS « Animation Sociale »

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS

L'animateur social exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation sociale. Il encadre tout type de public dans une pratique d'animation sociale et d'activités.



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur social exerce son activité principalement au sein des structures privées du secteur associatif (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraite, établissements de soins mentaux, instituts divers, écoles spécialisées), de collectivités territoriales, d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'état.

LES PRÉ-REQUIS

Je suis **âgé d'au moins 18 ans** au moment du début de la formation et je suis titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou AFPS ou PSE1.

+ Je peux faire acte d'au moins **6 mois d'expérience** ou si je suis titulaire d'un des diplômes suivant :

- BAFA, BAFD
- CQP « Animateur Péri-scolaire », CQP « Animateur de loisirs sportifs »
- BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien)
- Titre Professionnel Agent de médiation, information, services, TP Technicien médiation, services
- CAP Petite Enfance
- BEP Carrières sanitaires et sociales, BEP Agricole « Services aux personnes », BEP ASSP
- BP Agricole (Toutes options)
- DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale), DPAS (Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant), DEAMP (Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique)
- DE Moniteur Educateur, DE d'Accompagnement Educatif et Social, DE d'Auxiliaire de Puériculture, DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- BAC PRO « Service de proximité et vie locale », BAC PRO Agricole (toutes options), BAC PRO ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne)
- BPJEPS (Autre spécialité)



BPJEPS « Animation Sociale »

DÉBOUCHÉS

- Animateur social
- Médiateur
- Animateur/ Médiateur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Exercer la fonction d'animateur auprès de tout public.
- Gérer un projet d'animation dans sa globalité

ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

La formation se déroule en alternance sur une durée de 12 mois :

- 600h de formation théorique en centre pour une formation complète
- 630h de stage pratique soit 18 semaines de stages en entreprises à temps complet.

CONTENU DE LA FORMATION

4 UC de formation dont 2 communes à tous les BPJEPS (UC1 et UC2) :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des actions d'animations sociales

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Individuel/ Prise en charge pour demandeur d'emploi/ Reconversion professionnelle (OPCA)/ Compte Personnel de Formation.

Tarifs : 10€ /h

Se renseigner au lycée pour avoir des renseignements et un devis adapté à la situation.

